

AVIS A LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC

La société anonyme DURABRIK, dont le siège social se situe à Landegemstraat 10, 9031 Drongen (Gent), introduira prochainement une demande de permis d'urbanisation avec ouverture de voiries, en vue de développer un projet de construction d'environ 35 logements, rue Saint Jean à Tubize.

Le projet se situe sur les parcelles cadastrées Tubize, Div 3 Clabecq, section B, Parcelles:19n2,19w2,19x2,19r2,20r3 partie,20p3 partie,21,20k3 pour une surface totale de 2.2 ha.

Conformément à la législation en vigueur, ce projet doit faire l'objet d'une ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, toute personne intéressée est invitée à participer à la réunion d'information préalable qui aura lieu

**le jeudi 10 septembre 2020 à 19h30
à l'Hôtel Martins RED
Rue de Bruxelles 484, 1480 Tubize**

Cette réunion d'information a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Les mesures de distanciation et de sécurité liées au COVID19 seront d'application. Le port du masque est également obligatoire.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la personne suivante : DURABRIK SA - Monsieur ROUBAUD Eric, – eric.roubaud@durabrik.be.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la Ville de Tubize/Service urbanisme - Grand Place, 1 à 1480 Tubize en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur (DURABRIK, Landegemstraat 10 à 9031 Drongen (Gent)), à l'attention de Monsieur Roubaud, qui la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.